

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025/095

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Karine CAROLA, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Carine DEVOYON, Chrystelle CARLOS LEBOEUF.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Joël PACULL (pouvoir donné à Guy PALOFFIS)

Absents excusés : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Marc BILLES, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON, Evelyne SARAZIN.

Secrétaire de séance : Carine DEVOYON

Date de la convocation : 14/10/2025

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE PAU CASALS ET DE LA
RUE DES BARDERES - ATTRIBUTION DES MARCHES

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) conformément aux dispositions de L 2123-1 du code de la commande publique, en vue des travaux d'aménagement de la rue Pau Casals et de la rue des Bardères (avec en prestation supplémentaire éventuelle l'aménagement d'un chemin au nord de la parcelle AP38), dont la limite de remise des plis avait été fixée au 6 octobre 2025 à 12h.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a eu lieu le 6 octobre 2025 à 16h30 pour l'ouverture des plis. Compte-tenu du fait que le montant des offres étaient supérieurs aux montants estimés, il a été décidé de négocier avec l'ensemble des entreprises.

Une nouvelle CAO a été programmée ce jour 20 octobre 2025 à 11 h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par le maître d'œuvre (BE2T).

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comprenant 2 lots (et la prestation supplémentaire éventuelle) comme suit :

- **Lot 1 – Voirie-Réseau Pluvial** : Société S.A.S. TRAVAUX PUBLICS 66 – 79 route de Perpignan – 66380 PIA, pour un montant de 145 485 € HT (dont 20 740 € HT de PSE).
- **Lot 2 – Réseaux secs** : Société SPIE CityNetworks, ZI la Mirande 17 avenue de l'Aérodrome 66240 ST ESTEVE, pour un montant de 15 482 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposé ci-dessus, le montant total des travaux étant de 160 967 € HT, soit 193 160,40 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.